

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique,
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Avenant du 19 mai 2021 à la convention de délégation de gestion SDFI/DTI du 21 décembre 2020 relative au pilotage et à l'exécution budgétaire pluriannuelle des projets d'investissements de la DSNA concernant les projets SYSAT Groupe 2 (Tranches 1 et 2), CATIA Tranche 1, RTC Remote Tower Center et Vigie de Saint Denis

NOR : TRAA2115638X

(Texte non paru au journal officiel)

ARTICLE 1er :

La convention de délégation de gestion SDFI/DTI du 21 décembre 2020 relative au pilotage et à l'exécution budgétaire pluriannuelle des projets d'investissements de la DSNA concernant les projets SYSAT Groupe 2 (Tranches 1 et 2), CATIA Tranche 1, RTC Remote Tower Center et Vigie de Saint Denis et l'avenant du 9 février 2021 à la convention de délégation de gestion SDFI/DTI du 21 décembre 2020 relative au pilotage et à l'exécution budgétaire pluriannuelle des projets d'investissements de la DSNA concernant les projets SYSAT Groupe 2 (Tranches 1 et 2), CATIA Tranche 1, RTC Remote Tower Center et Vigie de Saint Denis sont abrogés, en conformité avec l'article 5 de la convention précitée.

ARTICLE 2 :

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution du présent avenant qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait à Paris, le 19 mai 2021

Fait à Toulouse, le 10 mai 2021

Le délégrant

Le délégataire

M. Georges
Le directeur des services de la navigation
aérienne

C. Rouquié
Le directeur de la technique et de l'innovation